



RÈGLEMENT COMPLET JEU SMS + SAN MARCO "Fashion Freak Show"

Article 1

La société SEGAFREDO ZANETTI France S.A.S., dont le siège social est situé 14 Boulevard Industriel, CS 10047, 76301 Sotteville-les-Rouen Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro 65 B 120 (ci-après dénommée la société organisatrice), organise pour sa gamme de cafés San Marco un jeu à participation par SMS intitulé "Fashion Freak Show".

Ce jeu s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre San Marco et le spectacle "Fashion Freak Show" de Jean Paul Gaultier qui aura lieu aux Folies Bergère (Paris) à partir du 2 octobre 2018. Ce jeu sans obligation d'achat est valable dans les magasins participant à l'opération dont la liste figure en annexe 1 du présent règlement, du 24 septembre 2018 (00h01) au 15 décembre (23h59) inclus.

Article 2

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse incluse, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés organisatrices, des magasins participants et de leurs familles en ligne directe et de manière générale toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du jeu ainsi que les membres de leur famille en ligne directe. Le participant doit être le titulaire de l'abonnement téléphonique. Il n'est autorisé qu'un seul gain par foyer (même nom, même adresse et/ou même numéro de téléphone mobile) pendant toute la durée du jeu.

Article 3

Ce jeu est valable du 24 septembre 2018 (00h01) au 15 décembre (23h59) (date et heure françaises de connexion faisant foi) sachant que les magasins participants pourront mettre en place le jeu aux dates de leurs choix entre le 1^{er} octobre pour les premiers magasins animés et le 30 novembre inclus pour les derniers.

Article 4

Le présent jeu est porté à la connaissance du public :

- dans les magasins participant à l'opération (liste consultable sur le site internet sanmarco.fr à la rubrique "Actus & Jeux"), par du matériel PLV (fronton en habillage de présentoir des cafés San Marco)
- et par tout autre support de communication que la société organisatrice pourrait utiliser : page facebook San Marco, e-newsletter, sites internet sanmarco.fr et moncafeitalien.fr..

Article 5

5.1 Principe du jeu

Il s'agit d'un jeu à révélation instantanée permettant de distribuer les lots par un système d'instants gagnants. Son principe est le suivant :

- Si le SMS du participant coïncide avec un instant gagnant, le participant sera considéré comme gagnant et sera prévenu par SMS
- Si le SMS ne coïncide pas avec l'instant gagnant, il sera considéré comme perdant et sera prévenu pas SMS

Les instants gagnants sont déterminés automatiquement selon un processus informatique.

Une base de données développée pour les besoins du jeu déterminera les instants gagnants.

5.2 Modalités de participation

Pour accéder au jeu, le participant est invité à envoyer par SMS le code ou mot clé indiqué sur le matériel PLV présent dans les magasins participant à l'opération au 6 33 88 (0,35€ TTC l'envoi + prix d'un SMS selon opérateur) entre le 24 septembre 2018 (00H01) et le 15 décembre 2018 (23h59). Ce code/mot clé alphanumérique est spécifique à chaque magasin participant et permet de l'identifier. Il y a donc autant de codes différents que de magasins participants.

Suite à l'envoi du SMS, un message sera immédiatement et automatiquement renvoyé au participant pour lui annoncer s'il a gagné ou perdu.

S'il a gagné, le joueur devra renvoyer par SMS sous 24 heures ses coordonnées (nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone) par SMS au même numéro (soit 2 envois maximum pour les gagnants). Passé ce délai, le gagnant ne pourra plus prétendre au lot.

Cette opération devra impérativement s'effectuer depuis le mobile sur lequel le gagnant a reçu le message lui indiquant qu'il avait gagné.

La participation est strictement nominative. En cas de participation multiple, notamment grâce à l'utilisation de différentes identités ou à tout autre moyen permettant de s'enregistrer plusieurs fois, l'ensemble des participations sera rejeté et considéré comme invalide.

Les participations qui seraient incomplètes, falsifiées, frauduleuses, comportant de fausses indications, non-conformes au règlement ou reçues après la date de fin de jeu seront considérées comme nulles et entraîneront l'élimination du participant. La société

organisatrice se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher, de troubler le bon déroulement du jeu ou qui n'aurait pas respecté le présent règlement. Dans ce cas, le gagnant sera déchu de tout lot. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile. A ce titre, la société organisatrice se réserve le droit de demander au participant tout justificatif permettant de confirmer la validité de l'inscription du participant.

Toutes fausses indications d'identité ou de coordonnées entraînent l'élimination immédiate de leur participation.

Article 6

Lots mis en jeu :

Seront attribués pour chaque magasin participant à l'opération et pour chaque mot clé : 50 shoppings bags en coton bio, au décor du spectacle "Fashion Freak Show" de Jean Paul Gaultier. S'agissant d'une création originale, non commercialisée, la valeur de ce shopping bag est donc indicative, estimée à 10 € TTC.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse et/ou même numéro de téléphone mobile) pendant toute la durée du jeu.

Si une fois averti de son gain par SMS, l'un des gagnants ne communique pas ses coordonnées par SMS pendant un délai de 24 heures à compter de l'envoi du SMS l'informant de son gain, il sera déchu de l'attribution du lot et aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait. De même si le gagnant ne peut pas ou ne veut pas bénéficier de son gain.

Les lots seront adressés par courrier à l'adresse que les joueurs auront renseignée par envoi de SMS. En cas d'adresse erronée du gagnant ou de retour par les services postaux du courrier, les lots seront considérés comme perdus et ne seront pas remis en jeu.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable d'éventuelles grèves, retards, erreurs, vols ou détériorations des lots imputables aux services postaux. Les lots ne pourront être échangés contre leur valeur en espèces ou contre tout autre lot. Les lots sont nominatifs et ne peuvent être cédés ou vendus à des tiers.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer un lot par un autre lot de même valeur et de caractéristiques proches, si les circonstances l'exigent. Il ne sera attribué qu'un seul lot de même nature par foyer (même nom et même adresse postale / nom différent mais même adresse mail et/ou adresse IP) et ce, après vérification de la validité de la participation et du respect des critères énoncés à l'article 9 du présent règlement. Elle ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance du lot.

Article 7

La société organisatrice décline toute responsabilité si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté le jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié partiellement ou en totalité, ou reporté. Des additifs et modifications de ce règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Elle se réserve en particulier le droit d'annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et /ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment en cas de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, d'interruptions, de défaillances du téléphone portable du participant ou de tout autre problème lié aux réseaux de communication et/ou de téléphonie mobile, de toute défaillance technique, matérielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu.

Droit d'exclusion : la société organisatrice pourra suspendre et annuler la participation d'un ou plusieurs participant(s), en cas de constatation d'un comportement suspect qui peut être, sans que cela soit exhaustif : mise en place d'un système de participation automatisé, tentative de forcer les serveurs des organisateurs, participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts. Toutes informations inexacts ou mensongères entraîneront la disqualification du participant. La société organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la société organisatrice ne pourra être engagée à ce titre. Afin de sauvegarder les mêmes chances à tous les participants au présent jeu, la société organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes, sur la base de l'article 323 - 2 du Code Pénal (modifié par l'ordonnance n° 2000-916 du 19 /09/2000 art. 3 Journal Officiel du 22 /09/2000 en vigueur le 01/01/2002) : « Le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende »

Article 8

Le participant peut se faire rembourser les frais de participation au jeu sur la base forfaitaire de 0.50€ / SMS, sur simple demande écrite faite au plus tard le 31/12/2018 inclus (cachet de la Poste faisant foi) accompagnée d'un relevé bancaire (IBAN-BIC) à l'adresse du jeu : Tutti Quanti – Jeu San Marco – 58 chemin de la Justice – 92290 Châtenay-Malabry, en précisant le nom du jeu, le numéro du mobile utilisé, l'heure et la date d'envoi du ou des SMS, et en joignant une copie du contrat d'abonnement de l'opérateur de télécommunication par lequel les messages ont été envoyés, une copie de la facture détaillée de l'opérateur par lequel les messages ont été envoyés, et dans le cas des cartes prépayées, une fiche d'identification. La demande de remboursement du timbre de demande de remboursement de la participation doit être concomitante (dans la même enveloppe) à la demande de remboursement des frais de participation au jeu (base tarif lent < 20g).

Il ne sera accepté aucune demande de remboursement multiple. Les remboursements seront effectués dans un délai de 6 semaines à compter de la réception de la demande. Toute demande de remboursement incomplète, illisible, ou adressée après le 31/12/2018 sera considérée comme nulle. Une seule demande par foyer (même nom, même adresse, même IBAN-BIC, même numéro de mobile).

Article 9

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en 2004.

Ces données personnelles sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants ainsi qu'à l'attribution et à l'acheminement des prix. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Ces données personnelles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire au traitement de l'ensemble des gagnants du jeu et ce conformément à la loi Informatique et Libertés et à la Réglementation Générale de Protection des Données (RGPD).

Ces données personnelles sont uniquement destinées à l'usage de Segafredo Zanetti France SAS et ne seront pas mises à la disposition de partenaires, membres ou tiers.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 art.27, modifiée par la Loi n°2004-801 du 4 août 2004, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique des données les concernant et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation sur toute information les concernant en écrivant à : Segafredo Zanetti S.A.S. – 14 Boulevard Industriel, CS 10047, 76301 Sotteville – les - Rouen Cedex.

Article 10

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Article 11

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, consultable sur www.sanmarco.fr (à la rubrique du jeu) et déposé à l'étude de la SCP Simonin, Le Marec et Guerrier, Huissiers de Justice Associés, 54 rue Taitbout, 75009 PARIS, à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, ainsi que l'identité des gagnants.

Fait à Châtenay-Malabry, le 24 juillet 2018



Liste des magasins participant à l'opération

ENSEIGNE	ADRESSE MAGASIN	Code Postal	VILLE	DÉBUT OPÉRATION	FIN OPÉRATION
LECLERC	274 rue joseph gallieni	42153	riorges	22-oct	03-nov
LECLERC	ZAC DE MIGALON	42160	andrzeieux boutheon	24-sept	29-sept
LECLERC	2 AVENUE DE CHAMPBREUIL	71670	le breuil	22-oct	27-oct
LECLERC	ZAC CHAMP BOSSU	71600	paray le monial	22-oct	27-oct
LECLERC	92 RUE DES BORDES	71500	louhans	22-oct	27-oct
LECLERC	RN 113	34130	SAINT AUNES	22-oct	02-nov
AUCHAN	CC RTE DE GEMENOS	13400	AUBAGNE	17-oct	30-oct
AUCHAN	57BD ROLLAND ST LOUP	13010	MARSEILLE	17-oct	30-oct
CARREFOUR	RN 113 rte de sete	34430	saint jean de vedas	08-oct	19-oct
CARREFOUR	GRAND LITTORAL	13015	MARSEILLE 15EME	08-oct	19-oct
CARREFOUR	RTE DE GANGE	34980	SAINT CLEMENT DE RIVIERE	08-oct	19-oct
LECLERC	Quartier les champs route d'ales	07200	Saint Etienne de Fontbellon	16-oct	23-oct
LECLERC	404 avenue victor hugo	26000	Valence	09-oct	20-oct
INTERMARCHÉ	362 rue Faventines	26000	Valence	23-oct	02-nov
CARREFOUR	BRETELLE AUTOROUTE A8	06600	ANTIBES	01-oct	10-oct
LECLERC	RN 202 - QT ST ISIDORE	06200	NICE	23-oct	03-nov
CARREFOUR	QUARTIER LINGOSTIERE	06200	NICE	15-oct	20-oct
LECLERC	344 CH DES MOULIERES	06480	LA COLLE	23-oct	03-nov
AUCHAN	RTE DU LAGHET - BD SUAREZ	06340	LA TRINITE	30-oct	06-nov
HYPER U	VOIE JACQUES PREVERT	83460	LES ARCS	01-oct	07-oct
AUCHAN	26 av du Général De Gaulle	93170	Bagnolet	24-sept	05-oct
CARREFOUR	av du Général De Gaulle	93110	Rosny Sous Bois	24-sept	05-oct
LECLERC	34 Avenue Descartes	33160	ST MEDARD	16-oct	20-oct
LECLERC	Rte de Bordeaux	24100	BERGERAC	24-sept	29-sept
CARREFOUR	52 avenue de la Somme	33700	MERIGNAC	28-sept	05-oct
CARREFOUR	ZI Tartifume	33130	BEGLES	25-sept	29-sept
LECLERC	Avenue Alexandre Flemming	64400	Oloron St Marie	01-oct	13-oct
LECLERC	Route de Pau	65420	Ibos	09-oct	20-oct
LECLERC	rue Maurice Menton	40990	St Paul lès Dax	02-oct	13-oct
LECLERC	Avenue Louis Salenave	64000	Pau	01-oct	13-oct
LECLERC	RTE DE REVEL	31650	STORENS	01-oct	13-oct
LECLERC	2130 AV DU LANGUEDOC	66000	PERPIGNAN	15-oct	26-oct
LECLERC	2 ALLEE E. ZOLA	31700	BLAGNAC	15-oct	26-oct
CARREFOUR	RTE DE SETE	34540	BALARUC	24-sept	05-oct
CARREFOUR	RTE CANET	66000	PERPIGNAN	24-sept	05-oct
AUCHAN	rte d'Espagne	66000	PERPIGNAN	15-oct	26-oct
LECLERC	avenue des Catalins	26200	Montélimar	06-nov	12-nov
LECLERC	Bd Alfred Naquet	84976	Carpentras	13-nov	20-nov
LECLERC	344 CH DES MOULIERES	06480	LA COLLE	23-oct	03-nov
CARREFOUR	20 av Robert Schuman	95350	ST BRICE S/S FORET	15-oct	21-oct
CORA	av du Pdt G. Pompidou	95120	ERMONT	01-oct	07-oct
AUCHAN	90 rue jean jaures	93130	NOISY LE SEC	01-oct	07-oct
LECLERC	Boulevard industriel la Liane	62230	Outreau	29-oct	03-nov
CARREFOUR	Av du grand Cottignies	59290	WASQUEHAL	02-oct	09-oct
CORA	Rue Clémenceau-RN 25	59139	WATTIGNIES	09-oct	16-oct
AUCHAN	Boulevard d'Halluin	59223	RONCQ	02-oct	09-oct
AUCHAN	45 Route nationale	59494	PETITE FORET	09-oct	16-oct

CARREFOUR	CC Perollier Vianney	69130	ECULLY	08-oct	12-oct
CARREFOUR	136 Bv Joliot Curie	69200	VENISSIEUX	08-oct	12-oct
LECLERC	1(Av Henri Barbusse	38300	BOURGOIN JALLIEU	29-oct	02-nov
LECLERC	Rue des Ardennes	38230	TIGNIEU	29-oct	02-nov
LECLERC	RN 84	1700	BEYNOST	29-oct	02-nov
AUCHAN	CC Champ du Pont	69800	ST PRIEST	15-oct	19-oct
LECLERC	ZAC DU SAULE GAILLARD	54390	FROUARD	08-oct	16-oct
CARREFOUR	Bvd des Alpes	38240	Meylan	12-nov	17-nov
CARREFOUR	Av de Genève	74000	Annecy	12-nov	17-nov
CARREFOUR	R Centrale	73000	Bassens	12-nov	17-nov
CARREFOUR	Av des Landiers	73000	Chamnord	12-nov	17-nov
AUCHAN	Le Grand Epagny	74330	Epagny	15-oct	20-oct
MIGROS	Chemin l'industrie	74100	Etrembières	05-nov	10-nov
LECLERC	AV GI De Gaulle	10410	St Paresse	05-nov	09-nov
LECLERC	Rt de Troyes	51120	Sezanne	05-nov	09-nov
CORA	RN 43	57255	St Marie aux Chênes	15-oct	20-oct
CORA	RN 57	57160	Moulins les Metz	15-oct	20-oct
AUCHAN	Av Europe	54350	Mt St Martin	05-nov	09-nov
CARREFOUR	Av de Bourgogne	21800	Quetigny	13-nov	17-nov
CARREFOUR	CC la toison d'or	21000	Dijon	13-nov	17-nov
HYPER U	Rt de Besancon	25300	Doubs	23-oct	27-oct
CORA	Rt de Belfort	68200	Mulhouse-Dornach	30-oct	03-nov
LECLERC	CC Pied des Gouttes	25200	Montbéliard	23-oct	27-oct
LECLERC	Zac de l'Oasis	70000	Pusey	23-oct	27-oct
ITM	Avenue du Général Leclerc	91190	Gif sur Yvette	15-oct	20-oct
LECLERC	Rue de la Reine Blanche	78955	Carrières	15-oct	20-oct
LECLERC	167, boulevard Victor Hugo	92110	Clichy	05-nov	10-nov
LECLERC	38, rue d'Alsace	92300	Levallois	05-nov	10-nov
LECLERC	130, boulevard Charles de Gaulle	92700	Colombes Covadis	05-nov	10-nov
LECLERC	ZI portuaire	14600	Honfleur	05-nov	10-nov
CORA	Ch. La Croix Vautier	14980	Rots	12-nov	17-nov
SU	7, rue Robert Kaskoreff	14000	Caen	12-nov	17-nov
SU	RD 403- ZAC du Libéria	14000	Colombelles	12-nov	17-nov
ITM	69, avenue Guynemer	14000	Caen	19-nov	24-nov
LECLERC	PARC RICHARD RTE LANNION	22500	PAIMPOL	22-oct	02-nov
LECLERC	150 RTE DE BREST	29000	QUIMPER	02-oct	13-oct
LECLERC	KERGADEDEC	29850	GOUESNOU	05-nov	17-nov
LECLERC	TOUBALAN TREBOUL	29100	DOUARNENEZ	09-oct	20-oct
LECLERC	RET DE CALLAC	29270	CARHAIX	02-oct	13-oct